

**RAPPORT ANNUEL DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE  
DU PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES  
(2016 – 2020) et (2023 – 2030)**

**Pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023**

Présenté au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les  
changements climatiques, de la Faune et des Parcs



## AVANT-PROPOS

Dans le cadre du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles, les organisations municipales doivent transmettre annuellement au gouvernement du Québec un rapport de suivi faisant état des mesures contenues dans leur PGMR en vigueur.

La MRC de Pierre-De Saurel a adopté, par règlement en date du 5 juillet 2023, son nouveau PGMR 2023-2030, et ce, en respect des exigences de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, lequel est entré en vigueur le même jour.

Il est à noter que le présent rapport annuel de suivi de mise en œuvre se situe à cheval sur deux PGMR :

- Il prend en compte certaines mesures inscrites au PGMR 2016-2020 durant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2023;
- Et du 5 juillet au 31 décembre 2023 sur des actions inscrites dans le PGMR 2023-2030.

Ce présent rapport présente uniquement les actions accomplies durant l'année 2023 et un tableau complet expose l'état d'avancement des actions contenues dans les deux PGMR du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023.

Le rapport conserve les numéros de chaque mesure inscrite dans les PGMR respectifs; il inclut 29 mesures du PGMR 2016-2020 et 25 mesures du PGMR 2023-2030. Ces mesures visent :

- L'information, la sensibilisation et l'éducation;
- La saine gestion des matières résiduelles, imbriquée dans la hiérarchie des 3RV-E;
- L'amélioration des connaissances en lien avec les matières générées sur le territoire de la MRC de Pierre-De Saurel.

Ces mesures mettent de l'avant une vision zéro déchet et visent également à répondre aux objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles.

RAPPORT DE SUIVI PGMR – 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2023

N°	MESURE	DESCRIPTION	RESPONSABLE	ÉCHÉANCIER	AVANCEMENT	COMMENTAIRE
1	Collecter et récupérer les matières recyclables (papier, carton, verre, métal et plastique : PCVMP)	Poursuivre la collecte des matières recyclables et l'amélioration du système de collecte afin de maximiser le taux de recyclage.	MRC	2016-2020	Réalisée	La collecte sélective est implantée sur l'ensemble du territoire.
3	Collecter les résidus ultimes – bacs et conteneurs	Optimiser la collecte des résidus ultimes dans l'esprit de réduction en utilisant efficacement les autres collectes (bacs bleus et bacs bruns).	MRC	2016-2020	Réalisée	La collecte des résidus ultimes a été réduite de 13 collectes/an, soit désormais 26 collectes/an.  De plus, chaque bac excédentaire pour les résidus ultimes a été tarifé au coût de 20 \$ en 2023.
4	Collecter les résidus ultimes – Encombrants	Toujours dans le principe de réduction, le nombre de collectes d'encombrants a été réduit à 9 collectes, au lieu de 12.	MRC	2016-2020	Réalisée	Les citoyens sont incités à se départir de leurs encombrants en pensant au réemploi en les déposant à l'écocentre régional ou aux organismes d'économie sociale.
5	Collecter les matières résiduelles dans les lieux publics	Les lieux publics sont dotés d'équipements pour les différents types de collectes.	Municipalités	2016-2020	Partiellement réalisée : 70 %	Il faudra davantage sensibiliser les citoyens à la bonne utilisation des différents équipements installés dans les lieux publics.



RAPPORT DE SUIVI PGMR – 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2023

N°	MESURE	DESCRIPTION	RESPONSABLE	ÉCHÉANCIER	AVANCEMENT	COMMENTAIRE
7	Collecter les résidus de CRD à l'écocentre régional	Maximiser la récupération des résidus de CRD, de RDD, de résidus verts, contribuer à détourner de l'élimination le bois, le métal et d'autres matières recyclables.	MRC	2016-2020	Réalisée	Le service de dépôt des résidus de CRD, de RDD, de RV et d'encombrants est assuré à l'écocentre régional 5 jours par semaine, d'avril à novembre, et 3 jours par semaine, de décembre à mars.
8	Collecter les RDD	Collecter les résidus domestiques dangereux à l'écocentre et les traiter de manière conforme.	MRC – Municipalités	2016-2020	Réalisée	Des points de dépôt de RDD, en plus de l'écocentre, ont été implantés à Saint-David et à Saint-Roch-de-Richelieu.
9	Collecter les matières visées par le programme de la responsabilité élargie des producteurs (REP)	Promouvoir et implanter des points de collecte des matières dans le cadre du programme de la REP.	MRC – Municipalités – ICI	2016-2020	Réalisée	Plusieurs points de collecte des matières sous la REP sont implantés dans la région : écocentre, municipalités et ICI. Les matières concernées sont les huiles, la peinture, les lampes au mercure, les piles et les produits électroniques.



RAPPORT DE SUIVI PGMR – 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2023

N°	MESURE	DESCRIPTION	RESPONSABLE	ÉCHÉANCIER	AVANCEMENT	COMMENTAIRE
10	Traiter les appareils contenant des halocarbures	Récupérer et traiter les appareils contenant des halocarbures.	MRC	2016-2020	Réalisée	Un programme de récupération à domicile et de traitement des appareils contenant des halocarbures est implanté par la MRC depuis une dizaine d'années. Le programme permet de traiter annuellement environ 600 appareils.
11	Gérer et recycler les boues municipales	Élaborer un plan de gestion des boues municipales en les recyclant biologiquement par épandage, compostage et/ou biométhanisation.	Municipalités	2016-2020	Partiellement réalisée : 50 %  Le processus de réalisation d'un plan d'action afin d'identifier le meilleur scénario pour la vidange des étangs au cours des prochaines années est en cours.	Les étangs aérés de la Régie d'assainissement des eaux Richelieu-Saint-Laurent ont été vidangés une seule fois depuis leur mise en service en 1990. La vidange a eu lieu en 2004.



RAPPORT DE SUIVI PGMR – 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2023

N°	MESURE	DESCRIPTION	RESPONSABLE	ÉCHÉANCIER	AVANCEMENT	COMMENTAIRE
12	Gérer et recycler les boues des fosses septiques	Établir un plan et une réglementation pour gérer les boues des fosses septiques et acheminer ces boues dans des installations de traitement conformes.	Municipalités	2016-2020	Partiellement réalisée : 30 %.  Une seule municipalité offre le service de vidange	Le processus est en cours : recensement des fosses septiques et adoption d'une réglementation par les municipalités en adéquation avec le règlement Q-2, r. 22, Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées.
13	Bannir l'élimination du carton et du papier	Interdiction d'éliminer le carton et le papier : récupérer le carton et le papier par la collecte de matières recyclables. Si ces matières sont souillées de résidus alimentaires, les récupérer par la collecte des matières organiques.	MRC	2016-2020	Partiellement réalisée : 90 %	Les collectes pour la récupération de ces matières sont efficaces. Une réglementation est disponible. Des contrôles sont effectués. La réglementation a été amendée afin d'interdire ces matières dans les contenants de résidus ultimes.
14	Bannir l'élimination du bois	Interdire l'élimination du bois.	MRC	2016-2020	Réalisée	Le bois et les branches sont acheminés à l'écocentre par les résidents. Ils sont ensuite broyés, récupérés et revalorisés.



RAPPORT DE SUIVI PGMR – 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2023

N°	MESURE	DESCRIPTION	RESPONSABLE	ÉCHÉANCIER	AVANCEMENT	COMMENTAIRE
15	Bannir l'élimination des matières organiques	Interdire l'élimination des matières organiques : résidus alimentaires et résidus de jardin ainsi que les branches.  Implantation de la collecte des matières organiques et apport volontaire à l'écocentre des résidus verts et des branches.	MRC	2016-2020	Partiellement réalisée : 65 %	Pour atteindre l'objectif, la MRC a confié à la firme COLOSSE une grande campagne de sensibilisation sur le tri optimal des déchets et l'utilisation des différents bacs.
17	Réduire – Encourager l'herbicyclage	Sensibiliser les citoyens à pratiquer l'herbicyclage.	MRC	2016-2020	Partiellement réalisée : 60 %	Les avantages de l'herbicyclage sont mis de l'avant dans les outils de sensibilisation. De plus en plus de citoyens adoptent l'herbicyclage.
19	Réduire – Sensibiliser la consommation responsable	Sensibiliser les citoyens à adhérer au principe des 3RV-E : réduire, réutiliser, récupérer et valoriser.	MRC	2016-2020	Partiellement réalisée : 80 %	Les outils de sensibilisation et d'information mettent l'accent sur la consommation responsable, notamment la réduction à la source et le réemploi.



RAPPORT DE SUIVI PGMR – 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2023

N°	MESURE	DESCRIPTION	RESPONSABLE	ÉCHÉANCIER	AVANCEMENT	COMMENTAIRE
20	Généraliser le recyclage du PCVMP dans les multilogements	Accompagner les propriétaires de multilogements à participer à la collecte sélective : choisir les contenants, fournir le service de collectes, informer et sensibiliser les résidents à y participer, expliquer les enjeux et la manière de trier, etc.	MRC	2016-2020	Partiellement réalisée : 70 %	Le recyclage dans les multilogements est généralisé à quelques exceptions près.
21	Généraliser le recyclage du PCVMP dans les ICI	Informer et sensibiliser les gestionnaires des ICI à participer à la collecte sélective. Les accompagner dans le choix des contenants, fournir le service adéquat, expliquer les enjeux, etc.	MRC	2016-2020	Partiellement réalisée : 90 %	Le recyclage dans les ICI est généralisé à quelques exceptions près.
22	Recycler les plastiques agricoles	Récupérer, recycler et valoriser les plastiques agricoles.	MRC, municipalités et producteurs agricoles	2016-2020	Partiellement réalisée : 80 %	En collaboration avec AgriRécup, deux points de dépôt sont fonctionnels : un à Massueville et l'autre à l'écocentre régional.





RAPPORT DE SUIVI PGMR – 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2023

N°	MESURE	DESCRIPTION	RESPONSABLE	ÉCHÉANCIER	AVANCEMENT	COMMENTAIRE
23	Acquérir des connaissances sur les secteurs ICI et CRD	Effectuer des études sur les secteurs ICI et CRD pour trouver des pistes de solutions permettant d'augmenter le taux de récupération.	MRC	2021 (échéance a été reportée)	Partiellement réalisée : 60 %	L'inventaire exhaustif des ICI et des contenants utilisés est finalisé.
24	Réemploi – Promouvoir l'économie sociale	Aider les organismes d'économie sociale œuvrant dans le domaine des matières résiduelles.	MRC – Organismes d'économie sociale	2016-2020	Réalisée	La MRC a établi des ententes avec le Recyclo-Centre, OBNL en économie sociale spécialisée dans la réutilisation et l'insertion sociale par le travail.  Ces ententes portent sur la gestion de l'écocentre régional de la MRC, la récupération des piles et des appareils contenant des halocarbures.
25	Promouvoir l'écologie industrielle	Encourager l'approfondissement du maillage et l'échange de matières résiduelles entre les différentes entreprises.	MRC	2016-2020	Partiellement réalisée : 80 %	Le CTTÉI est l'un des partenaires de la MRC dans les projets d'écologie industrielle. Le CTTÉI a notamment effectué une étude sur les plastiques agricoles pour le compte de la MRC.



RAPPORT DE SUIVI PGMR – 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2023

N°	MESURE	DESCRIPTION	RESPONSABLE	ÉCHÉANCIER	AVANCEMENT	COMMENTAIRE
27	Animer des conférences et des ateliers sur la gestion des matières résiduelles	Effectuer des séances d'information pour différents groupes de la société : élus municipaux, milieu scolaire, entreprises, aînés, etc.	MRC	2016-2020	Réalisée	Des séances d'animation sur le tri des déchets ont été offertes aux résidents de l'Office d'habitation Pierre-De Saurel et aux citoyens lors de certains événements.
28	Publier et diffuser des outils de sensibilisation	Fournir une information exhaustive sur la bonne gestion des matières résiduelles : enjeux, gérer les contraintes, matières acceptées et refusées dans les différentes collectes, etc.	MRC	2016-2020	Réalisée	L'information est relayée par les différents canaux d'information : journaux, radios, sites Web et réseaux sociaux. Le bilan annuel est présenté, diffusé et commenté par les médias locaux.
29	Retourner une partie du compost aux usagers	Inclure dans le contrat de collecte une clause prévoyant un retour de compost dans chaque municipalité.	MRC	2016-2020	Réalisée	Depuis 2017, un retour du compost est fait une fois par année aux citoyens au printemps.



RAPPORT DE SUIVI PGMR – 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2023

N°	MESURE	DESCRIPTION	RESPONSABLE	ÉCHÉANCIER	AVANCEMENT	COMMENTAIRE
30	Procéder à des inspections et à une sensibilisation de proximité	L'inspecteur(rice) à la gestion des matières résiduelles vérifie à chaque collecte le contenu des bacs par échantillonnage. Lors de ces inspections, il laisse des billets de courtoisie ou discute avec les résidents lorsqu'ils sont présents.	MRC	2016-2020	Réalisée	Un registre des billets de courtoisie est tenu. Les données permettent de cibler la sensibilisation pour les lacunes dans le tri, les matières acceptées, etc.
31	Organiser et effectuer des activités de sensibilisation dans les écoles	Dans le cadre de l'information, la sensibilisation et l'éducation, des activités sont prévues en partenariat avec le Centre de services scolaires de Sorel-Tracy.	MRC et Centre de services scolaires de Sorel-Tracy	2016-2020	Réalisée	Un quiz a été organisé à l'intention des élèves du primaire de la région en 2023; la MRC a apporté un appui à l'école secondaire Fernand-Lefebvre pour la collecte des résidus alimentaire de la cafétéria.
33	Sensibiliser les communautés	Cibler des activités pour certaines communautés : associations, CPE, aînés, etc. Les activités consistent à effectuer des séances d'information sur la gestion des matières résiduelles.	MRC	2016-2020	Réalisée	Diffusion de messages sur les réseaux sociaux et dans les médias traditionnels (Journal local et municipal).  La MRC a participé à l'édition 2023 de Familles en fête par l'animation d'un kiosque sur la GMR.



RAPPORT DE SUIVI PGMR – 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2023

N°	MESURE	DESCRIPTION	RESPONSABLE	ÉCHÉANCIER	AVANCEMENT	COMMENTAIRE
37	Responsabiliser le secteur CRD	Trier à la source et acheminer les résidus de CRD à des installations de traitement.	MRC – Municipalités – Entreprises de construction	2016-2020	Partiellement réalisée : 80 %	Un système de contrôle doit être mis en place pour réduire davantage l'élimination des résidus de CRD dans les ICI.
42	Assurer le suivi de la mise en œuvre du PGMR et administrer les programmes de la GMR	Effectuer le suivi du PGMR.	MRC	2016-2020	Réalisée	Le bilan de la GMR 2023 a été déposé au Conseil de la MRC et a été adopté et publié.



RAPPORT DE SUIVI PGMR – 5 juillet au 31 décembre 2023

N°	MESURE	DESCRIPTION	RESPONSABLE	ÉCHÉANCIER	AVANCEMENT	COMMENTAIRE
1	Promouvoir le principe des 3RV-E dans tous les outils de la GMR à tous les citoyens	Assurer une saine gestion des matières résiduelles en privilégiant, par ordre de priorité, la réduction, le réemploi, le recyclage, les formes autres de valorisation, puis l'élimination du résidu ultime.	MRC	2023-2029	Réalisée	La MRC fait la promotion de la hiérarchie des 3RV-E dans toutes ses communications et publications en lien avec la GMR.
3	Promouvoir et encourager les initiatives zéro déchet	La démarche zéro déchet, c'est un ensemble de pratiques que la MRC compte mettre en place pour réduire les déchets (emballages, plastiques, produits à usage unique...), lutter contre le gaspillage alimentaire en achetant les bonnes quantités, composter et utiliser des produits réutilisables.	MRC	2023-2029	En planification : 60%	L'objectif final du zéro déchet est de réduire la quantité de déchets produite, afin de réduire l'impact sur l'environnement et de préserver nos ressources naturelles.



RAPPORT DE SUIVI PGMR – 5 juillet au 31 décembre 2023

N°	MESURE	DESCRIPTION	RESPONSABLE	ÉCHÉANCIER	AVANCEMENT	COMMENTAIRE
4	Accompagner les municipalités dans l'optimisation de leur pratique en GMR	Aider les municipalités à gérer de façon responsable les matières résiduelles produites sur leur territoire, en privilégiant l'application des 3RV-E : la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation des matières résiduelles.	MRC	2023-2029	En planification : 50 %	La MRC mettra en place des règles pour aider et inciter les municipalités locales à emboîter le pas et à contribuer dans le but de réduire la quantité de déchets destinés à l'enfouissement.
5	Sensibiliser les nouveaux arrivants sur la GMR	Informar les citoyens qui emménagent sur le territoire de la MRC des services offerts en gestion des matières résiduelles.	MRC	2023-2029	En cours	L'Orienthèque, un service d'aide à l'emploi, offre déjà certaines informations dans une trousse du nouvel arrivant.
6	Recruter un stagiaire pour les périodes estivales	Mettre l'accent sur la sensibilisation de proximité en embauchant un agent de sensibilisation durant la période estivale.	MRC	2023-2029	0 %	La MRC, malgré ses efforts, n'a pas pu recruter un stagiaire en 2023 pendant la période estivale.



RAPPORT DE SUIVI PGMR – 5 juillet au 31 décembre 2023

N°	MESURE	DESCRIPTION	RESPONSABLE	ÉCHÉANCIER	AVANCEMENT	COMMENTAIRE
11	Promouvoir la symbiose industrielle et favoriser les maillages entre les entreprises et l'échange de matières résiduelles	Le concept de symbiose industrielle permet de faire bénéficier à une entreprise des matières qui sont sous-valorisées dans une autre. Cette pratique permet de réduire la quantité de matières résiduelles éliminées et parfois même produites. Cette mesure contribuera à l'atteinte de l'objectif national en réduisant, pour chaque municipalité, la quantité de matières résiduelles éliminées.	MRC, CTTÉI, ville de Sorel-Tracy, DÉPS, CCIST	2023-2029	Réalisée	La symbiose industrielle a vu le jour le 12 septembre 2023, grâce à un accord conclu entre les grands acteurs institutionnels et du développement économique de la région de Sorel-Tracy.
12	Accompagner les multilogements dans la GMR	Le tri et le recyclage sont relativement déficients dans les multilogements. Les propriétaires des multilogements seront responsabilisés et accompagnés pour doter leurs immeubles de contenants à recyclage et de bacs roulants pour la collecte des matières organiques.	MRC	2023-2029	En cours	Les locataires sont sensibilisés à faire le tri et à disposer les matières recyclables et organiques dans les bacs ou conteneurs mis à leur disposition. Un document d'engagement destiné aux propriétaires et locataires pour une saine gestion des matières résiduelles est en cours d'élaboration.



RAPPORT DE SUIVI PGMR – 5 juillet au 31 décembre 2023

N°	MESURE	DESCRIPTION	RESPONSABLE	ÉCHÉANCIER	AVANCEMENT	COMMENTAIRE
13	Détourner les encombrants valorisables de l'élimination	Les usagers sont incités, par voie réglementaire, à mettre dans les encombrants uniquement ce qui n'offre plus aucun potentiel de valorisation.	MRC	2023-2029	Partiellement réalisée : 50 %	<p>Ils pourront se départir des objets réutilisables dans les magasins d'économie sociale et à apporter les matières recyclables (bois et métal) d'objets démontés à l'écocentre.</p> <p>En partenariat avec le Recyclo-Centre et Desjardins, un camion a été acquis pour collecter les encombrants valorisables.</p>
14	Promouvoir et déployer l'écoresponsabilité des événements sur le territoire de la MRC	Un guide pour l'organisation des événements écoresponsables a été élaboré en 2022. L'objectif du guide, c'est d'amener les organisateurs d'événements à intégrer les principes du développement durable.	MRC	2023-2029	Partiellement réalisée : 50 %	<p>Le guide est disponible sur le site Internet de la MRC et il a été envoyé à tous les organisateurs de festivals de la région. Une rencontre a été organisée au printemps 2023 avec ces derniers.</p>





RAPPORT DE SUIVI PGMR – 5 juillet au 31 décembre 2023

N°	MESURE	DESCRIPTION	RESPONSABLE	ÉCHÉANCIER	AVANCEMENT	COMMENTAIRE
15	Promouvoir le bannissement des plastiques et objets à usage unique	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Promouvoir l'utilisation de contenants réutilisables auprès des restaurateurs;</li> <li>- Sensibiliser à la reconnaissance des emballages écoresponsables lors du magasinage;</li> <li>- Restreindre l'utilisation de produits à usages uniques.</li> </ul>	MRC et municipalités	2023-2029	En planification	La MRC prévoit analyser les aspects juridiques et effectuer des consultations de la population et des commerces en amont du bannissement.
17	Collecter les tubulures acériques	Récupérer, recycler et valoriser les tubulures acériques.	MRC, municipalités et producteurs agricoles	2023-2029	Réalisée	En collaboration avec AgriRécup, un point de dépôt a été ouvert à l'écocentre régional; les tubulures collectées ont été envoyées chez le recycleur Delta Gama en 2023.
18	Collecter les plastiques de bateaux	Collecte les plastiques souples de bateaux sur tout le territoire.	MRC de Pierre-De Saurel et autres MRC de la Montérégie	2023-2029	Réalisée	<p>Un point de dépôt est ouvert à l'écocentre pour les citoyens. Les marinas concluent des accords avec des entreprises de collecte pour les levées des plastiques de bateaux.</p> <p>Les plastiques collectés ont été acheminés chez le recycleur Modix Plastic.</p>



RAPPORT DE SUIVI PGMR – 5 juillet au 31 décembre 2023

N°	MESURE	DESCRIPTION	RESPONSABLE	ÉCHÉANCIER	AVANCEMENT	COMMENTAIRE
19	Réaliser des campagnes de sensibilisation sur la modernisation de la collecte sélective	En collaboration avec ÉEQ, faire connaître les objectifs de la modernisation de la collecte sélective sur le territoire.	MRC et ÉEQ	2023-2029	Partiellement réalisée : 20 %.	Des discussions sont en cours avec ÉEQ pour harmoniser les matières admissibles et diffuser des messages de sensibilisation.
20	Assurer la mise en place de la modernisation de la collecte sélective	En collaboration avec ÉEQ, améliorer qualitativement la collecte sélective/Responsabilité élargie des producteurs (REP)	MRC et ÉEQ	2023-2029	Partiellement réalisée : 40 %.	Des discussions se poursuivent avec ÉEQ pour signer une entente de partenariat.
22	Optimiser l'écocentre régional et promouvoir ses services	Améliorer des filières de valorisation des matières recueillies à l'écocentre et favoriser la hiérarchie du 3RV-E.	MRC	2023-2029	Partiellement réalisée : 80 %.	La MRC a obtenu, en 2023, une subvention de RECYQ-QUÉBEC pour la réalisation d'un projet de valorisation du bois dans le cadre de l'optimisation des écocentres.  D'autres travaux sont nécessaires pour optimiser les services.



RAPPORT DE SUIVI PGMR – 5 juillet au 31 décembre 2023

N°	MESURE	DESCRIPTION	RESPONSABLE	ÉCHÉANCIER	AVANCEMENT	COMMENTAIRE
24	Sensibiliser la population sur la bonne utilisation du bac brun afin de produire un compost de qualité.	Déployer des mesures d'ISÉ pour accompagner les citoyens à mieux collecter les matières organiques.	MRC	2023-2029	Partiellement réalisée : 65 %.	Certains multilogements et les ICI ne participent pas tous à cette collecte.  La MRC a confié à la firme COLOSSE une grande campagne de sensibilisation sur le tri et l'utilisation des différents bacs.
25	Promouvoir l'utilisation du compost auprès des municipalités et des citoyens.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Distribuer annuellement le compost aux citoyens;</li> <li>- Inciter les usagers à pratiquer le compostage domestique par la sensibilisation et la formation.</li> </ul>	MRC	2023-2029	Réalisée	Une campagne de sensibilisation est toujours en cours.
29	Transmettre annuellement à la MRC les données sur la gestion des boues municipales	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place un système permanent de transmission de données par les municipalités;</li> <li>- Procéder au suivi annuel des vidanges des étangs de la MRC.</li> </ul>	Municipalités	2023-2029	Partiellement réalisée : 40 %.	Une harmonisation est nécessaire au niveau du territoire afin de remédier aux manques de données et permettre un suivi des quantités et des débouchés des boues produites.  Une seule municipalité (Sorel-Tracy) a transmis les données.



RAPPORT DE SUIVI PGMR – 5 juillet au 31 décembre 2023

N°	MESURE	DESCRIPTION	RESPONSABLE	ÉCHÉANCIER	AVANCEMENT	COMMENTAIRE
33	Récupérer les résidus de CRD à l'intérieur de 100 % des contrats municipaux de construction	Améliorer la performance de récupération des résidus de CRD, notamment les agrégats sur les chantiers municipaux.	MRC et municipalités	2023-2029	Partiellement réalisée : 60 %.	Une clause sur la valorisation des résidus de CRD sera incluse aux contrats municipaux de construction.
35	Participer activement à toutes les activités en lien avec la GMR	Effectuer des activités de sensibilisation en tenant des kiosques dans les espaces publics lors de certains événements, exemple : le salon des aînés, Familles en fête.	MRC	2023-2029	Réalisée	La MRC a participé à différentes activités en lien avec la GMR.
36	Communiquer aux élus et aux citoyens la performance et l'avancement du plan d'action du PGMR	Publier chaque année le bilan tiré du rapport de suivi du PGMR sur les sites Web de la MRC et des municipalités, ce qui permettra aux élus et citoyens de suivre la mise en œuvre du PGMR	MRC	2023-2029	Réalisée	Le rapport annuel de suivi de la mise en œuvre du PGMR a été déposé au Conseil des maires et publié.
37	Maintenir la fonctionnalité du comité GMR de la MRC	Le comité de suivi du PGMR contribue à assurer un suivi de la mise en œuvre du PGMR.	MRC	2023-2029	Réalisée	En 2023, le comité GMR a été fonctionnel et des rencontres ont eu lieu.



RAPPORT DE SUIVI PGMR – 5 juillet au 31 décembre 2023

N°	MESURE	DESCRIPTION	RESPONSABLE	ÉCHÉANCIER	AVANCEMENT	COMMENTAIRE
38	Élaborer et publier le bilan annuel sur la mise en œuvre du PGMR	La mesure vise à maintenir la réalisation et la diffusion d'un bilan annuel de gestion des matières résiduelles, incluant un état d'avancement de la mise en œuvre du PGMR.	MRC	2023-2029	Réalisée	Le bilan de la GMR 2022 a été déposé au Conseil de la MRC et a été adopté et publié.
39	Transmettre au MELCCFP un rapport de suivi de la mise en œuvre du PGMR	Réaliser et transmettre obligatoirement au MELCCFP un rapport annuel de suivi de la mise en œuvre du PGMR.	MRC	2023-2029	Réalisée	Le rapport annuel de suivi de la mise en œuvre du PGMR est obligatoire dans le cadre du programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination des matières résiduelles.
40	Réviser le PGMR de la MRC de Pierre-De Saurel tous les sept ans	En vertu de la LQE, la MRC doit réviser son PGMR tous les sept ans.	MRC	2028	Non débutée	Dès 2027, la MRC entamera le processus de révision de son PGMR.

**ANNEXE 1**  
**RAPPORT ANNUEL DE SUIVI DE LA MISE EN**  
**ŒUVRE DU PGMR**



### Rapport annuel de suivi de la mise en œuvre du PGMR

**ANNEXE 1 - Formulaire à compléter pour déterminer l'admissibilité à l'enveloppe dédiée à la gestion des matières organiques du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles**

Nom de la MRC : Pierre-De Saurel

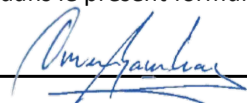
À compléter si le bénéficiaire ne respecte pas les critères avec les collectes dans le cas des communautés autochtones et des municipalités de moins de 5000 habitants selon les catégories de demandeurs admissibles

**Année : 2023**

Pour connaître le code géo, consulter la page Web : <a href="https://www.mamh.gouv.qc.ca/repertoire-des-municipalites/">https://www.mamh.gouv.qc.ca/repertoire-des-municipalites/</a>		Nombre total d'unités d'occupation résidentielles (1-5 logements), incluant les chalets	Règlement interdisant le stockage et l'épandage de MRF (Oui/Non)	Collecte porte-à-porte des matières organiques résidentielles végétales ET alimentaires (incluant d'origine animale)				Composteurs domestiques traitant les matières organiques résidentielles végétales		Apport volontaire traitant des matières organiques résidentielles végétales ET alimentaires (incluant d'origine animale)					
Code géo	Nom des municipalités au PGMR			Nombre d'unités d'occupation résidentielles desservies au 31 décembre 2023	Nombre de collectes en 2023	Période couverte par la collecte (MM/AAAA)		Nombre d'unités d'occupation desservies	Implantation (MM/AAAA)	Bacs de cuisine pour 100% des unités d'occupation		Nombre de lieux d'apport volontaire		Période couverte par la collecte des points d'apport volontaire (MM/AAAA)	
						Début	Fin			Nombre de bacs distribués	Date de distribution (MM/AAAA)	Résidus verts	Résidus alimentaires (incluant d'origine animale)	Début	Fin
53010	Massueville (VL)	265	Non	274	39	01-2023	12-2023								
53015	Saint-Aimé ((M)- Montérégie)	219	Non	219	39	01-2023	12-2023								
53005	Saint-David ((M) - Montérégie)	398	Non	421	39	01-2023	12-2023								
53050	Saint-Joseph-de-Sorel (V)	851	Non	946	39	01-2023	12-2023								
53085	Saint-Gérard-Majella (P)	92	Non	112	39	01-2023	12-2023								
53032	Saint-Ours (V)	954	Non	971	39	01-2023	12-2023								
53020	Saint-Robert ((M) - Montérégie)	869	Non	878	39	01-2023	12-2023								
53040	Saint-Roch-de-Richelieu (M)	1327	Non	1345	39	01-2023	12-2023								
53065	Sainte-Anne-de-Sorel (M)	1296	Non	1357	39	01-2023	12-2023								
53025	Sainte-Victoire-de-Sorel (M)	1171	Non	1182	39	01-2023	12-2023								
53052	Sorel-Tracy (V)	16360	Non	19860	39	01-2023	12-2023								
53072	Yamaska (M)	948	Non	1054	39	01-2023	12-2023								

Nom du répondant : Omer Bambara Fonction du répondant : Coordonnateur à la GMR

Je certifie l'exactitude des renseignements contenus dans le présent formulaire.

Signature  Date 2024-06-20